



publié le 6 mars 2015

## Redonner de l'ambition à la métropole du Grand Paris, dans le respect des territoires

J'ai défendu ce Jeudi 5 mars 2015 avec mon collègue Christophe Caresche un amendement visant à redonner de l'ambition au projet de la métropole du Grand Paris.

Le projet négocié récemment prévoyait une étape intermédiaire avant le regroupement de toutes les intercommunalités existantes, avec la création d'établissements publics territoriaux (EPT).

Avec cet amendement, les plans locaux d'urbanisme (PLU) élaborés par les établissements publics territoriaux seront soumis à l'avis conforme de la Métropole. Ceci permettra sans attendre de faire vivre la solidarité nécessaire entre les territoires de la future Métropole, notamment en matière de logement.

S'il ne peut y avoir de métropole du Grand Paris sans PLU a minima construit ensemble, cela n'enlève pas pour autant la concertation qui continuera d'exister dans chaque ville autour du plan local d'urbanisme local.

Nous avons également obtenu des garanties sur la mutualisation financière des moyens entre territoires, sujet renvoyé à la prochaine loi de finances.

Je resterai vigilant pour que la future Métropole du Grand Paris demeure un projet ambitieux, à même de faire vivre la solidarité, dans le respect des territoires mais également dans le souci de lutter concrètement contre les inégalités territoriales qui minent nos territoires les plus défavorisés.

Retrouvez l'article paru dans les échos et le texte de l'amendement ci-dessous:

Article des échos: [http://m.lesechos.fr/redirect\\_article.php?id=0204204230542&fw=1](http://m.lesechos.fr/redirect_article.php?id=0204204230542&fw=1)

Amendement: [Amendement PLU Métropole Grand Paris](#)